

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°284 DU LUNDI 10 JUILLET 2023 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

OPINION

P.3

Nabaya renoue avec son fils



Édito à vue d'Aigle

L'après-pèlerinage et les menaces de manifestations

Les Forces vives de Guinée reconstituées autour du RPG Arc-en-ciel, de l'UFDG, de l'UFR, du FNDC (dissous officiellement par le MATD) vont-elles reprendre les manifestations de rue après le retour des pèlerins, pour se faire entendre du CNRD et de son gouvernement ? C'est la pertinente question que tout observateur attentif de la scène sociopolitique guinéenne ne peut s'empêcher de se poser. Il y a quelques semaines, l'on s'en souvient, à la faveur d'une assemblée générale de l'UFDG, l'un des vice-présidents du parti, en l'occurrence Elhadj Bano Sow, avait annoncé la reprise des manifestations de rue après le retour des pèlerins... P.2

DR EDOUARD ZOUTOMOU KPOGHOMOU,
PRÉSIDENT DE L'UDRP P.4



« Une adresse qu'on n'a pas fournie ne peut être erronée »

MACKY SALL RENONCE À UN 3ÈME MANDAT



Les félicitations de Cellou Dalein Diallo P.10

KASSORY DANS UN ÉTAT CRITIQUE



La classe sociopolitique se fait entendre P.6

LE MÉDECIN TRAITANT DE KASSORY ALERTE
« Sincèrement, il faut l'évacuer, sinon... » P.6

JUSTICE

P.3

Le ministre Charles Wright annonce une poursuite contre Me Salifou Béavogui

AG DU RPG ARC-EN-CIEL

P.6

Souleymane Keita vante à nouveau les performances du régime Condé



Édito à vue d'aigle



L'après-pèlerinage et les menaces de manifestations

Les Forces vives de Guinée reconstituées autour du RPG Arc-en-ciel, de l'UFDG, de l'UFR, du FNDC (dissous officiellement par le MATD) vont-elles reprendre les manifestations de rue après le retour des pèlerins, pour se faire entendre du CNRD et de son gouvernement ? C'est la pertinente question que tout observateur attentif de la scène sociopolitique guinéenne ne peut s'empêcher de se poser. Il y a quelques semaines, l'on s'en souvient, à la faveur d'une assemblée générale de l'UFDG, l'un des vice-présidents du parti, en l'occurrence Elhadj Bano Sow, avait annoncé la reprise des manifestations de rue après le retour des pèlerins. Pour qui sait que la formation politique que dirige l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo mobilise massivement pendant les manifestations de rue aussi bien dans le grand Conakry que dans l'arrière-pays, il y a de bonnes raisons de s'inquiéter. Tous les Guinéens épris de paix souhaitent un changement de mentalités et de stratégie pour

donner toutes les chances de réussite à cette transition, avec l'organisation d'élections libres et transparentes pour remettre le pouvoir aux civils. Des élections auxquelles aucun membre d'un organe de la transition ne prendra part. Il y a lieu de reconnaître que les dernières manifestations n'ont pas connu un franc succès. Il y en a qui pensent, à tort ou à raison, que c'est la réquisition de l'armée pour appuyer les gendarmes et les policiers dans le maintien d'ordre qui a dissuadé la plupart des manifestants, notamment dans les quartiers situés le long de la route Le Prince. De Hamdallaye à Kagbélen, en passant par Bambéto, Cosa, Wanindara, Sonfonia et Cimenterie, les forces de défense et de sécurité ont été déployées en grand nombre au niveau des zones sensibles et des grands carrefours pour permettre aux populations de circuler et de vaquer à leurs occupations quotidiennes. Des voix plus ou moins autorisées se sont toutefois élevées pour dénoncer avec la dernière énergie le déploiement des militaires pour maintenir l'ordre dans la capitale. Des militaires qui, on le sait, sont souvent accusés de tueries et d'exactions contre les manifestants. Pour eux, en lieu et place de cette démonstration de force, le CNRD et son gouvernement devraient plutôt lever l'interdiction de manifester.

Espérons vivement que les autorités de la transition et tous les acteurs sociopolitiques se feront violence en acceptant de se parler, de regarder dans la même direction et de faire des concessions pour une transition réussie en Guinée. Tout porte à croire que les populations de Conakry, dans leur majorité, semblent vraiment fatiguées des manifestations de rue, avec leur lot de morts et de blessés. Sans oublier les destructions de biens publics et privés. Tout doit être mis en œuvre pour éviter que cette transition échoue.

Lors de son dernier sommet qui s'est tenu le dimanche 9 juillet à Bissau, la CEDEAO a invité une nouvelle fois les autorités de la transition à dialoguer avec tous les acteurs sociopolitiques pour un retour rapide et apaisé à l'ordre constitutionnel.

Kéfina Diakité

MACKY SALL RENONCE À UN 3^{ÈME} MANDAT

Dr Ben Youssouf Keita de l'ACP applaudit le bon exemple donné par le président sénégalais

Des acteurs politiques guinéens ont réagi à la renonciation de Macky Sall à un troisième mandat. C'est le cas par exemple du président de l'Alliance pour le Changement et le Progrès (ACP) qui, lors d'un entretien accordé à Mediaguinee mercredi 05 juillet, a tenu à saluer la déclaration du président du Sénégal de ne pas se présenter pour la troisième fois à la présidentielle sénégalaise.



Le 3 juillet dernier, le président sénégalais, Macky Sall, a agréablement surpris tous les observateurs en annonçant dans une adresse à la nation qu'il ne sera pas candidat à la présidentielle de 2024, faisant remarquer que son pays regorge de cadres compétents à même de le conduire vers le progrès. Une décision sage et historique qui a été applaudie des deux mains aussi au Sénégal que dans la sous-région. Des acteurs politiques guinéens ont réagi à cet acte posé par le président Macky Sall. C'est le cas par exemple du président de l'Alliance pour le Changement et le Progrès (ACP) qui, lors d'un entretien accordé à Mediaguinee mercredi 05 juillet, a tenu à saluer la déclaration du président du Sénégal Macky Sall, de ne pas se présenter pour la troisième fois à la présidentielle sénégalaise.

« Le président Macky SALL vient de prouver si besoin en était, qu'il faut éviter de faire des procès d'intention. Alors que beaucoup pensaient et lui prêtaient l'intention de briguer un troisième mandat, il vient de démontrer qu'il est un vrai démocrate, un patriote et un homme sage qui met l'intérêt supérieur de sa nation au-dessus du sien. Il va rentrer dans l'histoire politique du Sénégal par la grande porte, comme il sort de ses deux mandats par la grande porte. Il permet ainsi au Sénégal de pérenniser la culture démocratique ancrée dans ce pays. L'exemple de Macky Sall doit faire tâche d'huile en Afrique », a déclaré à Mediaguinee Dr Ben Youssouf Keita, le leader de l'ACP.

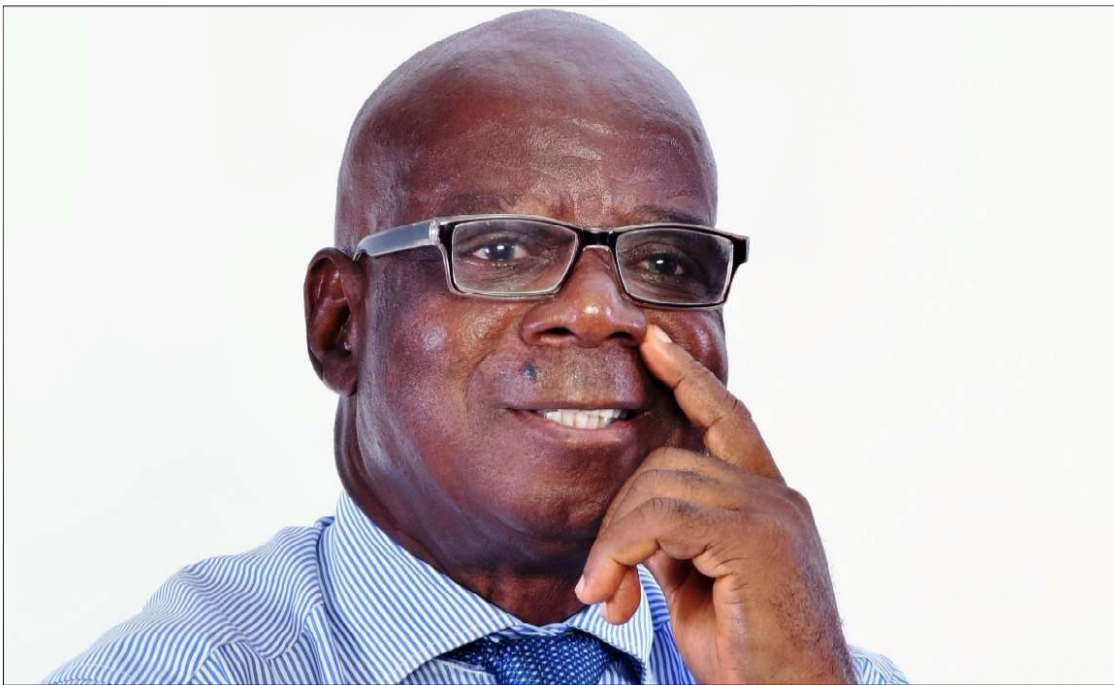
Mamadou Saïdou



OPINION DE MORGAN

Nabaya renoue avec son fils

Le pacte est désormais scellé après une zone de turbulences à schproum. Le cercle des détracteurs à longtemps cherché des alibis sur les branches des cieus lointains pour culpabiliser le Colonel qui est lui-même natif des lieux.



Tantôt Kankan manque d'électricité; le Colonel en est responsable.

Tantôt le corps de Djenè Kaba a été accueilli par les autorités de la transition jusqu'à sa dernière demeure avec tous les honneurs dus à son rang; le Colonel en était encore responsable.

Tantôt quelques groupuscules de femmes en sortie sporadique manifestaient pour réclamer le retour de Alpha

Condé dans un pays qu'il a laissé en état de putréfaction lamentable. N'est-ce pas une autre forme de sorcellerie couverte par un semblant de légitimité après un braquage de la constitution et de notre économie. Nous remercions les Alphahistes de Kankan et d'ailleurs de nous avoir fait rire en nous faisant croire que l'enfant prodige de Nabaya n'était pas en odeur de sainteté avec sa terre natale: Faux, ce n'était que de l'enfumage

synonyme du procès de Galilée: Et pourtant elle tourne.

Heureusement sagesse, paix et concorde ont pris le dessus à travers la récente plus grande et noble festivité culturelle de l'après Tabaski dans la capitale de la Haute Guinée.

Revenons à la Mamaya.

Malgré quelques incidents émaillés de jets de pierres en raison essentiellement de l'exigüité de l'arène de danse

et des soucis d'ordre organisationnel, les frustrés n'ayant pas eu accès à l'aire de danse ont manifesté leur mécontentement par les jets de pierres dans la journée du 30 juin.

Cette grande fête de réjouissances et de retrouvailles s'est tout de même distinguée par sa simplicité, son élégance et son originalité.

Ce grand ballet aux pas de danse rythmé par des artistes détenteurs de la tradition ne laisse personne indifférent.

La Mamaya est une danse venue du Mali dans les années 1937 à 1938.

Elle cohabite en parfaite symbiose avec les 4 groupements de Sèrès malgré leurs différences structurelles dans la cité. Le Sèrè lui, plus ancien que la mamaya reste dans son rôle.

M'Bemba Alpha Kabinet l'a renforcé en 1971 pour doter la ville d'une structure socioculturelle forte, mais aussi pour défendre l'identité de Kankan en cas d'invasion. C'est la fédération des 4 groupes de Sèrè qui a organisé

la Mamaya de cette année.

Ce fut un moment d'intense fierté culturelle proche de Guinness record à défaut d'intégrer le cercle fermé du patrimoine de l'Unesco pour le bonheur des Nabayalais mais aussi pour toute la Haute Guinée qui s'est mobilisée pour communier avec le président de la transition, sa famille, les têtes couronnées de la cité, Madame Bernard Goumou, amis et sympathisants de la galaxie présidentielle.

Pour la prochaine édition, j'y serai mais d'ici là ceux qui jettent les cailloux auront assimilé les cours d'éducation civique appropriées pour pouvoir mieux se comporter en de pareille circonstance marquant l'arrivée d'un chef d'Etat en maître de cérémonie.

J'aurais mieux écrit si j'avais été à l'école, pardonnez-moi pour mon illettrisme.

Thomas Morgan Mamy
Éditorialiste Observateur
indépendant de société

Libre opinion.

Tél 629 89 27 58
Whatsapp 623 19 49 16

JUSTICE

Le ministre Charles Wright annonce une poursuite contre Me Salifou Béavogui

Me Salifou Béavogui, l'avocat qui a défendu des acteurs du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) quand ceux-ci ont trébuché l'actuel Ministre la Justice, Garde des sceaux devant le Tribunal de Dixinn, délocalisé à la Cour d'Appel de Conakry pour des faits d'abus de pouvoir et d'autorité, de détention illégale, se verra à son tour poursuivi par le Garde des sceaux.

Le Ministre de la Justice qui a fait preuve de civisme en répondant à la convocation à deux reprises de l'audience, n'a tout de même pas pardonné à l'avocat qui a défendu ces activistes dans cette procédure judiciaire intentée contre lui.

Au sortir de l'audience, il a d'abord rendu un hommage à son Conseil qui l'a accompagné dans ce dossier.

« Je tenais sincèrement à remercier mes avocats pour le professionnalisme dont ils ont fait montre tout au long de cette procédure vexatoire, diffamatoire qui n'a d'autre objet que de tester la démocratie judiciaire dans notre pays. Que ces détracteurs-là soient informés que la refondation qu'on

souhaite pour notre pays sur le plan judiciaire, est une refondation irréversible », a réagi le garde des sceaux.

En sortant de cette procédure, Charles Wright s'est senti lésé devant le peuple de Guinée. Pour laver son honneur, il compte saisir le Conseil de l'ordre par rapport au cas de l'avocat Me Salifou Béavogui.

« Me Béa sera poursuivi pour insuffisance professionnelle devant le Barreau, je suis formel là-dessous. Les propos qui sont contenus dans l'assignation sont des propos qui ont porté atteinte à ma dignité et à mon honneur. Dans les jours à venir, une action judiciaire sera entreprise. Nous avons dit à tout le monde dans

notre pays que nous n'avons nullement l'intention de briser l'élan de lutte contre l'impunité que nous avons instaurée. Lorsque vous êtes conseil des parties sur le terrain professionnel, vous avez l'obligation d'éviter la honte. Mais lorsqu'on dit on porte plainte contre quelqu'un, vous êtes avocat, l'avocat doit dire dis moi les faits, je te montrerais la procédure. Mais qui est concerné, ah c'est tel ! Ça m'arrange. C'est une question de publicité. On n'a pas besoin de ça dans notre pays. Ma dignité a été touchée sur la base du conseil de Me Béa. C'est un débat qui se discutera entre professionnels. En toute évidence, c'est le droit de chacun et de tous. Moi je ne parlerais pas de

dénonciation calomnieuse parce qu'on n'est même pas allé au fond parce que pour moi ce sont des faits qui ne tiennent pas d'un bout de fil » a annoncé l'ancien Procureur général près la Cour d'Appel de Conakry.

Du berger à la bergère, l'avocat du FNDC se dit prêt à voir son Ministre mettre à exécution ses propos.

« Ça ne nous fait ni chaud, ni froid, je le dis et je le répète. Au contraire, on a fait que déplacer le sujet d'un point A à un point B. Mais, je ne lui (Charles Wright Ndr) réponds pas, j'attends que cette plainte soit engagée », a-t-il lancé en réaction aux propos du ministre de la Justice. L'insuffisance professionnelle

relevée que lui reproche Charles dans cette procédure, Me Béa dit à qui veut l'entendre que son professionnalisme n'est plus à démontrer.

« Je suis quand-même à plus de 23 ans d'exercice. Je pense qu'il m'a trouvé dans ce métier. J'attends alors qu'il agisse. D'ici là, notre plainte sera déposée devant le premier président de la cour suprême, qui va procéder à la saisine du procureur général. Une nouvelle procédure sera engagée devant le conseil supérieur de la magistrature », a-t-il répliqué.

Samuel Demba. D

INTERVIEW

DR EDOUARD ZOUTOMOU KPOGHOMOU,
PRÉSIDENT DE L'UDRP

« Une adresse qu'on n'a pas fournie ne peut être erronée »

Un rapport rendu public par la Direction Nationale des Affaires Politiques et Electorales du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation fait assez de débats en Guinée. Dans ce document publié dans la presse, le département de Mory Condé dit clairement que sa démarche vise à mettre à jour le fichier des partis politiques agréés sur le territoire. Sur 187 formations politiques connues, 80 ont été visitées. Selon le document, 44 sont sans adresse, 48 ont des adresses erronées et 4 autres ont refusé de recevoir la délégation.

L'Union les Démocrates pour le Renouveau et le Progrès (UDRP) de Dr Edouard Zoutomou Kpoghomou est concerné par cette affaire. Pour savoir ce qui s'est réellement passé de son côté, ce leader politique a accordé un entretien à votre hebdomadaire.

L'Aigleinfos : *Pour mettre à jour le fichier des partis politiques agréés en Guinée, le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, à travers sa Direction Nationale des Affaires politiques et Electorales, a effectué une mission qui s'est déroulée du lundi 22 au dimanche 25 juin 2023 dans les QG des formations politiques de Coyah, Dubréka et Conakry. Est-ce que votre parti, l'UDRP, a reçu la délégation ?*

Dr Edouard Zoutomou Kpoghomou : Justement cette information a circulé disant que le MATD rendait visite aux partis politiques dans leurs sièges. Mais nous, nous n'avons jamais été contactés. En tout cas moi, je n'ai pas été informé, mes secrétaires administratifs non plus. Donc, nous nous sommes demandé ce qui s'est passé du 22 au 25 juin.



L'Aigleinfos : *Selon le rapport établi par l'Inspection, quatre-vingt partis politiques ont été visités, quarante-quatre n'ont pas d'adresse et quarante-huit d'entre eux ont des adresses erronées dont le vôtre. Comment vous voyez votre position sur ce rapport ?*

Dr Edouard Zoutomou Kpoghomou : Une adresse qu'on n'a pas fournie ne peut pas être erronée. On ne sait pas comment ça s'est passé alors que personne n'a été contacté dans ce sens. Moi, je n'ai pas eu vent dans la structure demandant qu'il y a une requête demandant soit l'adresse du parti ou du siège. Le QG et le siège du

parti ont des adresses différentes mais on n'a reçu aucune adresse. Je ne vois pas comment nous pouvions fournir d'adresses erronées. Ensuite, le premier communiqué qui était sorti parlait de soixante-neuf partis qui avaient fourni des informations et je pense cela a été repris. Dans tous les cas, nous n'avons pas été contactés et s'il y a une erreur, je ne peux pas dire c'est à notre niveau.

L'Aigleinfos : *Au même moment, le département de Mory Condé parle aussi des partis politiques en contentieux. Quelle est votre lecture de cette autre qualification ?*

Dr Edouard Zoutomou Kpoghomou : Je ne peux pas rentrer dans l'esprit de ceux qui ont rédigé ce rapport parce que je ne sais pas ce qu'ils appellent « partis en contentieux », mais pour les partis sans adresse, peut-être que les gens qui n'ont pas fourni d'adresses. Cela ne veut pas forcément dire qu'ils n'ont pas d'adresses. Mais ce que je sais, nous, nous avons des adresses, on a nos numéros de contact, un siège. Si le MATD trouve qu'il y a des partis en contentieux, c'est à lui de le définir.

L'Aigleinfos : *Après la publication de ce rapport, quelles sont les démarches que vous allez entreprendre auprès du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation pour donner une suite à votre position ?*

Dr Edouard Zoutomou Kpoghomou : La démarche, elle est circonscrite dans le rapport. Il s'agit de prendre contact avec la Direction nationale des Affaires politiques et Electorales.

Donc nous allons devoir aller tôt parce que nous avons jusqu'au 17 de ce mois. Ça, c'est pour aller prendre un rendez-vous pour dire que le MATD sera dans nos murs à une certaine date consensuelle. Et nous serons prêts à le recevoir.

L'Aigleinfos : *De façon globale, qu'est-ce qui se cache derrière ces différentes inspections du MATD au sein des partis politiques selon vous ?*

Dr Edouard Zoutomou Kpoghomou : Nous pensons que c'est simplement la mise à jour du fichier électoral, il faut aller avec cette bonne impression. Mais si l'on veut creuser, on a l'impression qu'il y a des partis politiques qu'on est en train de viser pensant qu'ils ne sont pas en règle. Dans tous les cas, c'est leur travail, c'est à eux de le faire mais il y a une certaine idée cachée derrière. Quand on est en règle, on ne se reproche rien. Seulement, il faut que les choses soient claires pour qu'on sache. Il y a des partis qui viennent de naître. Alors si le ministère n'a pas répertorié ces partis, il faut qu'il fasse la part des choses. Ce que nous savons, c'est qu'il y aurait même des partis politiques qui ne sont pas ici mais nous, notre problème est que le Ministère vienne à notre siège pour discuter de toutes les questions qui le préoccupent.

L'Aigleinfos : *Merci à vous Dr Edouard Zoutomou Kpoghomou pour votre disponibilité !*

Dr Edouard Zoutomou Kpoghomou : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par
Samuel Demba. D

« **Le Diable vous fait craindre l'indigence et vous commande des actions honteuses; tandis qu'Allah vous promet pardon et faveur venant de Lui. [...]** »

KASSORY DANS UN ÉTAT CRITIQUE

La classe sociopolitique se fait entendre

Le passage du médecin traitant du Dr Ibrahima Kassory Fofana devant le tribunal de la CRIEF aura touché la sensibilité des acteurs sociopolitiques guinéens qui se montrent soucieux de la quiétude sociale. En tout cas, les explications données par Dr Mamadou Alpha Diallo, chef service à la clinique Pasteur de Conakry où est alité l'ancien Premier ministre sollicitant une évacuation sanitaire de son patient dans une structure spécialisée ne sont pas passées inaperçues dans l'opinion.



Le Président de l'UDRG est l'un des politiques à appuyer la sortie de ce médecin. Bah Oury sollicite auprès des autorités de la transition, une prise en charge médicale de

Kassory dans une structurée spécialisée.

« Selon le médecin de l'Ex-PM, Dr Ibrahima Kassory Fofana, son état de santé est critique.

Sa détention préventive suite aux poursuites de la CRIEF l'empêche d'être soigné dans des hôpitaux spécialisés. Cette situation nous interpelle doublement. Sur le plan humanitaire d'abord », a réagi l'ancien Ministre de la Réconciliation.

Au Mali, pays voisin, l'incarcération d'un ancien Premier Ministre sous la transition d'Assimi Goita avait été fatale par la suite. Cet acteur politique invite les autorités de Conakry à éviter ce genre de situation.

« Ensuite, la justice et les autorités guinéennes doivent à cet égard s'entourer de toutes les dispositions nécessaires pour éviter de gérer une situation analogue à celle relative au PM malien Boubèye Maïga

décédé en détention. La question est sensible. Il est nécessaire dans de telles circonstances que

l'humanisme et la justice aillent de pair. La bonne foi des différents acteurs de ce dossier doit converger vers l'indispensable nécessité de protéger aussi bien la réputation de la justice guinéenne que l'image de la Guinée », a-t-il écrit sur sa page Facebook.

Le Coordinateur national du Front national pour la Défense de la Constitution n'est pas resté silencieux face à ce problème social. Malgré les ennuis suivis sous l'ère d'Alpha Condé où ce dernier régnait en maître, Oumar Sylla, alias Fonikè Menguè s'est adressé aux autorités en ces termes : « Selon le médecin de l'Ex-PM, Kassory Fofana, l'état de santé de son patient est aujourd'hui plus que jamais critique et nécessite une évacuation sanitaire d'urgence. Il en est de même pour l'honorable Damaro.

J'estime ainsi que le CNRD

doit accorder à ces anciens hommes d'Etat la possibilité de se faire soigner convenablement à toutes fins utiles afin de pouvoir répondre à la justice dans de meilleures conditions. »

Comme son prédécesseur, l'activiste rappelle au pouvoir de Conakry que dans un passé récent, ces cas similaires ont fini par être trop tard.

« Il faut éviter que se réitère désormais en Guinée ce qui est arrivé à Louceny Camara, Roger Bamba et à d'autres, décédés en détention pour insuffisance de soins.

Je pense qu'humainement aucun ne souhaite désormais cela dans notre pays », a-t-il mentionné sur les réseaux sociaux.

Samuel Demba. D

LE MÉDECIN TRAITANT DE KASSORY ALERTE

« Sincèrement, il faut l'évacuer, sinon... »

Le médecin traitant du Dr Ibrahima Kassory Fofana a comparu le lundi 03 juillet 2023 devant la Chambre de jugement de la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) pour faire un diagnostic partiel sur l'état de santé du dernier Premier ministre d'Alpha Condé, alité à la clinique Pasteur de Conakry sous soins intensifs.

Tenu par le secret professionnel, Dr Mamadou Alpha Diallo, alias "Vérité" n'a pas voulu donner de fond en combe, l'état sanitaire de son patient ; encore moins dans une audience publique. Mais en peu de mots, le médecin a décrit l'état de santé de l'ancien dignitaire.

« Son état est stationnaire. C'est-à-dire, son état nécessite une surveillance médicale continue. J'ai produit trois (3) rapports concernant l'état de santé de Kassory. Ibrahima Kassory Fofana a été transféré dans notre établissement, nous l'avons reçu en urgence malade. Je sais qu'il est poursuivi. Par rapport à son état actuel, c'est seulement Kassory qui peut dire s'il peut comparaître ou pas. Ce que je sais, il a un problème grave qui mérite une prise en charge. Mais, c'est possible que Kassory vous

reçoive. Psychiquement, il est très affaibli. C'est seulement Kassory qui peut vous dire s'il va parler ou s'il va se présenter. Mais, je vous rappelle que c'est dans la nuit du 22 au 23 mai dernier que son état s'est aggravé, donc il a été transféré au service de réanimation et c'est là-bas qu'il est jusqu'à présent. Son état nécessite une évacuation sanitaire. Il avait déjà un rendez-vous à l'hôpital Américain. Je recommande une évacuation sanitaire dans un centre spécialisé. En tant que médecin, c'est ce que je vous conseille. Parce que la pathologie qu'il a, elle ne peut être prise en charge en Guinée. Il a une pathologie digestive. Sans rentrer dans les détails, je puis vous dire que son état est très grave sinon, aucun des CHU qui sont en Guinée DONKA ou IGNACE DEEN, n'a pas un plateau qui puisse traiter

sa maladie», a-t-il décrit à la barre.

Mais en répondant à l'une des questions du procureur spécial de la CRIEF, le médecin a laissé entendre que Kassory peut donner des réponses normales à une question normale.

Cette réponse a servi d'argument solide à Aly Touré pour dire que celui qu'on fait passer pour un agonisé, n'en est pas un.

« Il n'y aucun obstacle médical, son médecin traitant vient de le dire. Médicalement, il n'y a aucun obstacle qu'il vient s'expliquer à la barre. Vous comprendrez que son absence n'est pas liée à son état de santé, c'est un refus. Il l'a dit dans un écrit qu'il ne comparaitra jamais devant votre juridiction. Monsieur le président, qu'il soit là ou pas, allons aux débats. Vous pouvez le juger même en son absence. Dr Diallo ici à la barre vient dire



que quand il lui pose des questions, qu'il répond normalement. Cette réponse veut tout dire. Dr Kassory Fofana n'est pas malade. », a-t-il dit.

Pour se rassurer de ce qu'a raconté le médecin, le tribunal décide de se transporter le mardi 11 juillet à la clinique où l'ancien président de Guinée

Pour Tous (GPS) est alité pour s'imprégner de son état de santé. Il serait même possible que Kassory soit auditionné dans son lit de malade en présence de toutes les parties prenantes, a promis le président de la cour, Francis Kova Zoumanigui.

Samuel Demba. D

AG DU RPG ARC-EN-CIEL

Souleymane Keita vante à nouveau les performances du régime Condé

Le samedi 8 juillet, le RPG Arc-en-ciel, l'ex-parti au pouvoir, a tenu son assemblée générale hebdomadaire à son siège national à Gbessia. Dans son intervention de circonstance, Souleymane Keita, membre du bureau politique national, s'est exprimé sur le récent rapport de la Banque Mondiale sur la Guinée et a vanté à nouveau les performances économiques du régime du professeur Alpha Condé.



« La semaine écoulée, nous avons été heureux d'apprendre avec les médias, mais principalement, à travers un communiqué de la Banque

Mondiale, qui a publié sa revue comme à l'accoutumée. Une revue qui met en exergue le changement de position de la Guinée en termes de

performance économique. C'est-à-dire que la Guinée désormais quitte la catégorie des pays à revenu faible, pour être dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire d'échelon inférieur. Ça c'est une avancée importante dont tout Guinéen devait être fier », a-t-il expliqué. Et d'ajouter: « Mais puisque nous sommes un parti politique et nous sommes amenés à expliquer ce que nous avons fait, il est important d'expliquer cela à la population en général mais aux militants du RPG en particulier. Nous ne cesserons jamais de le rappeler, qu'en 2010, la situation économique de la Guinée, était catastrophique. Ça fait que le professeur Alpha Condé avec le gouvernement avaient décidé de prendre des mesures difficiles pour

permettre de renouer les relations avec les institutions internationales. Il vous souviendra qu'à l'époque nous avons parlé de PPTTE nous en avons tellement parlé que certaines s'en moquaient. Mais c'était une évidence parce qu'à l'époque la Guinée était parmi les pays pauvres très endettés (PPTTE). Ce qui fait qu'on ne pouvait entreprendre aucune réforme. Tant que nous n'avions pas rempli les conditions importantes imposées par ces institutions et c'est exactement ce qui a été fait. Et il faut rappeler à l'époque le professeur Alpha Condé avait dit à tout le monde de serrer la ceinture parce que la situation va être difficile. Aujourd'hui la Guinée change de statut, ça c'est important, parce que c'est

le résultat de l'ensemble de ce processus-là. Ce processus de réformes qui a été engagé parce que ça se base sur plusieurs critères d'appréciation. Ça ne se fait pas en deux(2) jours, ça ne se fait pas en une année. Ça ne se fait pas en 13 mois. C'est un processus réel. Mais heureusement que le communiqué de la Banque Mondiale ressort ces éléments-là. Donc nous avons changé de statut, parce que notre PIB a changé. Un pays qui n'avait que 6 milliards de dollars comme PIB en 2010 s'est retrouvé autour des années 2020, 2021 à plus de 14 milliards, 15 milliards de dollars, soit 3 fois le PIB de 2010. », a fait savoir Souleymane Keita.

Kèfina Diakité

CÉLÉBRATION DE L'AÏD EL KÉBIR

Qu'a-t-on reproché à une dizaine d'imams de Labé ?

Le vendredi 30 juin, une dizaine d'imams venus de plusieurs localités conservatrices du Foutah ont été auditionnés dans la salle de conférence du Gouvernorat de Labé.

Selon nos informations, ces chefs religieux locaux ont été convoqués par les autorités régionales pour être entendus après avoir dirigé la prière de l'Aïd El Kébir (Tabaski), le 29 juin 2023. Cette décision considérée comme un acte « d'insubordination » vis-à-vis de l'autorité a été jugée « intolérable » par le Secrétariat Général des affaires religieuses qui avait « décrété » le 28 juin comme date officielle de la fête de la Tabaski ou fête du mouton sur toute l'étendue du territoire national.

L'on a appris qu'au cours de leur audition à huis-clos en présence du

Gouverneur de Labé ainsi que de certains services de sécurité, ces imams ont pleinement assumé leur décision fondée, dit-on, sur « une foi profonde que nul ne pourrait ébranler ». L'audition a duré de longues heures sur fond de tension. Finalement, de tractation en tractation, ces imams ont mis à la disposition du secrétaire général de la ligue islamique régionale.

Il aurait fallu beaucoup de négociations pour que ces imams venus de Diountou, Koula Mawde, Koula Tokossokore, Kouramangui, Laafou, Douka, Popodara, soient relâchés. Sinon, il était question de les embarquer

tous pour Conakry pour répondre de leurs actes.

Il se raconte aussi que même le président de la transition s'est impliqué pour désamorcer la crise. « Tous ces imams se sont fait accompagner par leurs adjoints. L'inspecteur régional et moi-même on s'est impliqué pour que le problème soit arrangé à Labé ici. L'instruction de leur convocation vient de la hiérarchie, ce n'est pas de notre volonté que des sages ont été convoqués ici.

Même le président de la transition a été saisi, il s'est impliqué pour qu'on trouve une solution. C'est grâce à



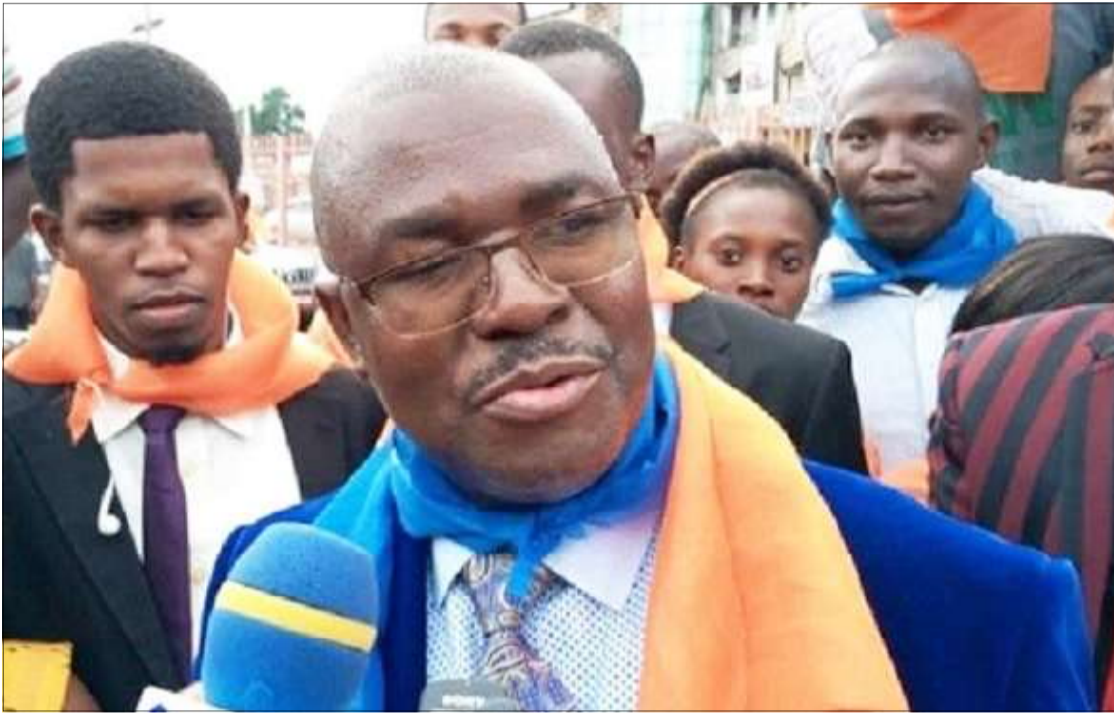
son implication d'ailleurs que la crise a été désamorcée. Sinon il était dit d'embarquer ces imams pour Conakry. Mais on les

a ramenés à l'inspecteur régional des Affaires religieuses », a confié une source.

Mamadou Saïdou

Dr Faya Millimouno réagit aux menaces de suppression de partis politiques

La sortie du président du Conseil national de la transition, Dr Dansa Kourouma, annonçant la disparition de plusieurs partis politiques en Guinée, avec l'adoption de la nouvelle Constitution, a fait réagir des acteurs politiques. C'est le cas de Faya Millimouno, le leader du Bloc libéral (BL).



« Je suis d'accord qu'il y a des partis politiques qui vont disparaître. Au-delà du commentaire de Dr Dansa Kourouma, si on essaie d'évaluer les partis politiques existants au regard de la charte des partis, il y a beaucoup de partis politiques qui pourraient se voir retirer

carrément leur agrément. Parce qu'ils ne sont pas en adéquation avec les critères contenus dans la charte des partis politiques. Donc dans ce débat, le premier travail qu'il faille faire, c'est procéder à un assainissement réel du fichier des partis politiques en Guinée. Pour d'abord

retenir les partis politiques qui satisfont aux critères d'existence d'un parti politique en République de Guinée...Ceux qui prétendent le dire ont peut-être oublié que pendant 26 ans de l'existence de notre pays, donc au moins près de la moitié du temps que nous avons fait en tant que

pays indépendant, nous étions dans un parti unique. Est-ce que cela a créé les conditions pour l'unité nationale ? Est-ce qu'on n'a pas connu les problèmes ethnocentriques durant cette période ? Je crois la réponse qu'on peut donner, c'est qu'on n'était pas un pays complètement uni à cette occasion là. Aujourd'hui, on est en train d'oublier une dimension quand on parle des partis politiques. Les partis politiques se créent autour des doctrines. Il y a plusieurs doctrines. On ne peut pas mécaniquement dire à partir de maintenant ne seront reconnus en République de Guinée que les Libéraux, les Socialistes, les Ecologistes. Où est-ce qu'on va mettre les Observateurs ? Où est-ce qu'on va mettre les communistes ? Où est-ce qu'on va mettre les Républicains ? Il y a

plusieurs doctrines politiques, ce qu'il faut, c'est de veiller à ce que d'abord les partis fonctionnent selon les règles définies par les lois. Et tout parti politique, qui sort donc de ce cadre légal, devait se voir retirer l'agrément. Et il suffit qu'il y ait des élections libres, transparentes et crédibles. Si vous êtes un parti politique, vous n'avez aucun élu au niveau local vous n'avez aucun élu au niveau du parlement, vous n'êtes pas au pouvoir en tant que parti présidentiel, vous devez tirer les conséquences de cela. Ça veut dire qu'en réalité vous n'avez pas une existence sur le terrain. Il y a plusieurs moyens de veiller à ce que les partis reviennent à une dimension promotionnelle à nos ambitions.», a réagi Faya Millimouno dans un entretien téléphonique accordé à Mediaguinee.

Kèfina Diakité

Tu seras un homme, mon fils

Si tu peux voir détruit l'ouvrage de ta vie

Et sans dire un seul mot te mettre à rebâtir,

Ou perdre en un seul coup le gain de cent parties

Sans un geste et sans un soupir ;

Si tu peux être amant sans être fou d'amour,

Si tu peux être fort sans cesser d'être tendre,

Et, te sentant haï, sans haïr à ton tour,

Pourtant lutter et te

défendre ;

Si tu peux supporter d'entendre tes paroles

Travesties par des gueux pour exciter des sots,

Et d'entendre mentir sur toi leurs bouches folles

Sans mentir toi-même d'un mot ;

Si tu peux rester digne en étant populaire,

Si tu peux rester peuple en conseillant les rois,

Et si tu peux aimer tous tes amis en frère,

Sans qu'aucun d'eux soit tout pour toi ;

Si tu sais méditer, observer et connaître,

Sans jamais devenir sceptique ou destructeur,

Rêver, mais sans laisser ton rêve être ton maître,

Penser sans n'être qu'un penseur ;

Si tu peux être dur sans jamais être en rage,

Si tu peux être brave et jamais imprudent,

Si tu sais être bon, si tu sais être sage,

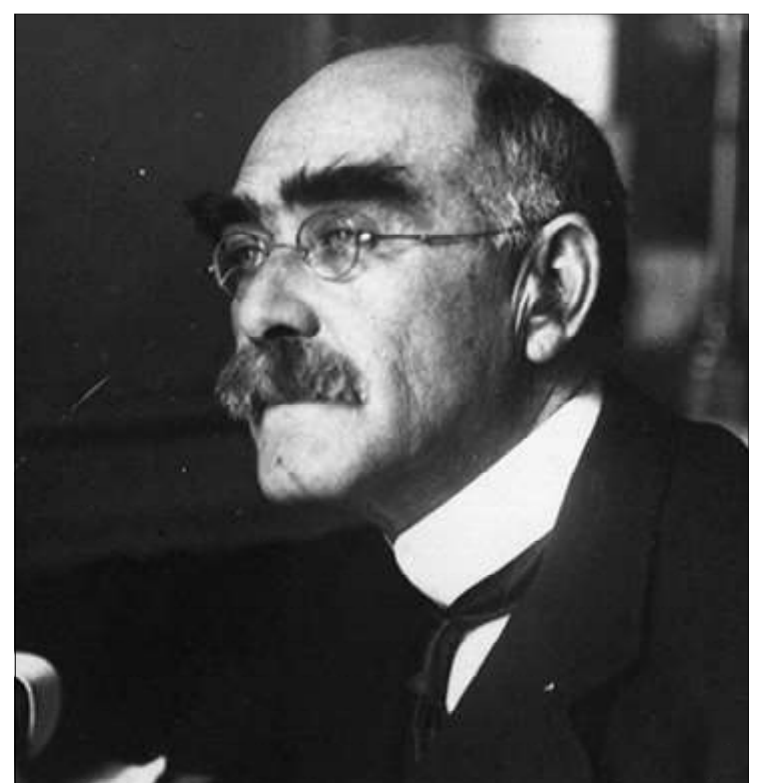
Sans être moral ni pédant ;

Si tu peux rencontrer Triomphe après Défaite

Et recevoir ces deux menteurs d'un même front,

Si tu peux conserver ton courage et ta tête

Quand tous les autres les



perdront,

Alors les Rois, les Dieux, la Chance et la Victoire

Seront à tous jamais tes esclaves soumis,

Et, ce qui vaut mieux que les Rois et la Gloire

Tu seras un homme, mon fils.

Rudyard Kipling



Et dis-toi donc grand Jacques Dis-le-toi souvent
C'est trop facile De faire semblant.

(Jacques Brel)

AFFAIRE DES 15 MILLIARDS

L'avocat de Damaro parle du deux poids deux mesures

L'avocat de l'ex président de l'assemblée nationale, Amadou Damaro Camara, contacté le vendredi 07 juillet 2023, par Mediaguinee, s'est prononcé sur les autorisations de sortir du territoire dont ont bénéficié par devant la chambre du jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief) les co-accusés de son client (Michel Kamano, Zenab Camara). Pour lui, il y a du deux poids deux mesures ce dossier.



« C'est un sentiment de joie et de frustration. De joie parce que des citoyens malades ont obtenu l'autorisation de sortir pour pouvoir aller se faire traiter à l'étranger. Mais, la frustration c'est le fait de refuser la même faveur à monsieur Amadou Damaro Camara. Et, quand vous prenez l'article préliminaire du code de procédure pénale, il est dit clairement que ceux qui sont poursuivis pour les mêmes faits doivent recevoir les mêmes faveurs, mêmes avantages. Mais, cette disposition a été frontalement violée à l'égard de monsieur Amadou Damaro Camara dans cette procédure. Souvenez-vous, ils sont quatre (4) co-accusés dans le dossier, les 3 autres sont en liberté. Et, à date tous les trois sont à l'étranger, Michel Kamano, Zenab Camara et monsieur Kim,

je ne trouve aucun mal à cela. Mais le fait de refuser l'autorisation de sortir pour monsieur Amadou Damaro Camara, malgré les multiples demandes qu'il a formulées, je considère cela comme un acharnement contre la personne de monsieur Amadou Damaro Camara. Ce qui est injuste. Monsieur Amadou Damaro Camara fait l'objet d'acharnement et d'injustice », a déclaré Me Santiba Kouyaté, l'avocat d'Amadou Damaro Camara, qui, avec trois autres personnes, est poursuivi par la CRIEF pour des faits présumés de détournement de 15 milliards de francs guinéens destinés à la construction du nouveau siège de l'Assemblée nationale à Koloma, dans la commune de Ratoma.

Kèfina Diakité

INSÉCURITÉ DANS LA RÉGION DE LABÉ

Des hommes armés attaquent une station- service à Tarambaly et emportent plus de 100 millions gnf

Dans la nuit du jeudi 06 au vendredi 07 juillet de 2023, une attaque à main armée a eu lieu à Tarambaly, une sous-préfecture relevant de la préfecture de Labé, a-t-on appris du site Mediaguinee. C'est l'unique station service de cette localité a été la cible des quidams lourdement armés.

Selon les informations relayées par Mediaguinee, les malfrats ont d'abord tenu le vigile de la station en respect, avant de rentrer

dans le bureau du comptable où ils ont trouvé un montant estimé à plus de 100 millions de francs guinéens qu'ils ont emportés. Lorsqu'il a été joint au téléphone, le président de la délégation spéciale de la commune rurale, Mamadou Siradio Diallo, est revenu sur les faits en ces termes : « Ils ont tiré et blessé un individu à la tête. Ce dernier, c'est le gardien de la station. Ils ont fait irruption dans la station et ont pris près de 100 millions de francs

guinéens. Les malfrats étaient armés de fusils. C'est ce qu'on m'a dit. Mais personne n'a été tué. Le gardien qui a été blessé à la tête, a déjà reçu les premiers soins. Sa blessure n'est pas par balle. C'est plutôt suite à une bastonnade. Presque toute la tête est blessée. Plusieurs balles ont été ramassées sur le lieu de l'attaque. Des balles réelles »

Mamadou Saïdou

RÉSULTATS DU BEPC

Une nette amélioration par rapport à la session de 2022

Contrairement à l'année dernière, avec un taux de réussite de 15%, cette année, il y a eu une nette amélioration, avec un taux de réussite de 34,05 % au BEPC, un examen national auquel les élèves de 10^{ème} année sont soumis avant de s'ouvrir les portes du lycée.

C'est le lundi 03 juillet que les résultats du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ont été rendus publics par le ministère de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation. Il faut reconnaître que contrairement à l'année dernière, avec un taux de réussite de 15%, cette année, il y a eu une nette amélioration, avec un taux de réussite de 34,05 % à cet examen national auquel les élèves de 10^{ème} année sont soumis avant de s'ouvrir les portes du lycée. Quelques jours plus tôt, précisément le jeudi 29 juin, ce sont les candidats au Certificat d'Etudes Élémentaires (CEE) qui ont été situés sur leur sort. Ce sont 143 949 des 344 338 candidats inscrits qui ont été déclarés admis, soit un taux d'admission de 44,25%.

Comme on le sait, les examens nationaux (Certificat d'Etudes Élémentaires, Brevet d'Etudes du Premier Cycle, Baccalauréat unique) se sont déroulés du 5 au 21 juin 2023 sur toute l'étendue du territoire national, avec des fortunes diverses pour les différents candidats. Malgré les dispositions prises par le département en charge des examens nationaux, des cas flagrants et des tentatives de fraudes ont été enregistrés aussi bien à Conakry que dans certaines villes de l'intérieur.

Au moment où nous mettons sous presse, les résultats du baccalauréat unique (examen phare de l'Enseignement universitaire et de l'Alphabétisation) n'étaient pas encore publiés. Les candidats qui seront déclarés admis à cet examen seront orientés par la suite dans les différentes institutions d'enseignement supérieur du pays (universités, instituts supérieurs, etc.).

Mamadou Saïdou



TRIBUNAL MILITAIRE

Le général Sadiba Koulibaly blanchi dans l'affaire de vol d'armes à Samoreya

Une affaire d'armes qui a été évoquée devant le Tribunal militaire le jeudi 11 mai 2023 avait mis en doute la loyauté de l'ancien Chef d'Etat-major de l'armée sous le CNRD à son patron, le colonel Mamadi Doumbouya, Président de la transition.

Pour cause, quatre militaires et un civil qui ont comparu à la date indiquée devant le tribunal militaire pour leur implication présumée dans le vol de 175 armes au centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix de Samoreyah, situé à Kindia avaient cité le Général Sadiba Koulibaly comme cerveau de cet acte.

Le sous-lieutenant Aboubacar Sidiki Kaba, le caporal Lancinet Oularé, le caporal Karinka Doumbouya, Moussa Sidibé et Mamadi Kaba, membre du syndicat des transporteurs de Gomboya sont les accusés de cette affaire pendante devant la justice. Ils sont poursuivis pour vol, vente d'armes, transfert illicite d'armes, recel, complicité, blanchiment de capitaux et financement du terrorisme. Et ces trois militaires cités étaient en service au magasin d'armement du centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix à Kindia.

Lors du procès, le greffier en chef a révélé des informations troublantes tirées des procès-verbaux. Le sous-lieutenant Aboubacar Sidiki Kaba, considéré comme l'accusé principal, a avoué avoir participé à un trafic d'armes avec un groupe affilié à l'État islamique basé au Mali. Cependant, l'un des co-accusés, le caporal Lancinet Oularé, nie toute implication dans cette affaire. Il affirme que le vol des armes avait été ordonné par l'ancien chef d'état-major général des armées, le général Sadiba Koulibaly. Selon les explications fournies, ces armes étaient destinées à neutraliser un groupe à Madina-Oula. Sur



les 175 armes qui ont été dérobées du magasin d'armement de Kindia, seulement 19 ont été récupérées par la gendarmerie de sécurité routière de Kankan. Le reste aurait déjà été acheminé vers le Mali, sa destination finale.

Devant de telles révélations, la défense a demandé un renvoi afin de pouvoir prendre connaissance de l'intégralité du dossier. Ces accusations portées contre le général Sadiba Koulibaly étaient d'une gravité particulière et nécessitaient une analyse approfondie pour la suite des prochaines audiences.

Deux mois après, pendant que le procès se tenait mais à huis-clos, le tribunal a rendu son verdict après l'épuisement des débats.

A la date du lundi 3 juillet dernier, les quatre militaires ont été reconnus coupables et condamnés à des peines allant d'un à 10 ans de prison par le tribunal militaire de Conakry pour leur implication dans le vol de 175 armes au Centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix de Samoreya, situé dans la préfecture de Kindia en avril dernier. Le civil qui

était dans le box des accusés a été libéré pour délit non constitué.

« Le délibéré vient d'être vidé en audience publique conformément à la loi. Nous sommes intervenus dans cette procédure pour assurer la défense de quatre accusés militaires et un accusé civil. Au terme des délibérations du tribunal criminel, le civil qui comparait comme co-accusé aux côtés des militaires a été complètement mis hors de cause au bénéfice du doute. Parce que le tribunal a estimé que les charges n'étaient pas réunies ou fondées contre lui pour motiver une quelconque condamnation. Les quatre autres ont été reconnus coupables des faits et le principal concerné a été condamné à 10 ans. Les trois autres à sept mois assortis de sursis et cinq

mois de prison, soit au total un an et une amende de cinq millions de francs guinéens. Le principal accusé condamné doit aussi payer une amende de 50 millions », a déclaré Me Mory Doumbouya, l'avocat des accusés à la sortie de l'audience.

Poursuivant, l'avocat précise que Sadiba n'est ni de près ni de loin associé aux faits qui sont poursuivis au tribunal. Ça a été clairement dit à l'audience. Lors des débats, aucun lien qui incrimine l'ancien chef d'état-major, le général de brigade Sadiba Koulibaly, n'a été établi.

« Je pense que l'élément fondamental qui avait pratiquement envahi la cité dans cette affaire, se rapportait à une implication présumée de l'ancien chef d'état-major général des armées dans les faits incriminés. Mais nous

avons suivi les débats, il ressort clairement des débats tenus à l'audience que cet officier général est resté égal à lui-même. En tout cas, les débats ne nous ont pas permis d'établir un lien de causalité quelconque entre lui et les faits poursuivis à plus forte raison une quelconque complicité avec les accusés comparants. Donc, cela a été clairement et solennellement affirmé et réaffirmé à l'audience et donc, je suis en mesure de vous dire sans ambages que le cas de l'ancien chef d'état-major général des armées, Monsieur Sadiba Koulibaly, n'a pas fait l'objet de contestation parce que franchement il n'est ni de près ni de loin associé aux faits qui sont poursuivis au tribunal. Ça a été clairement dit à l'audience et donc, franchement je suis en droit sur ce point de retenir que c'était des simples spéculations de la cité », a précisé Me Doumbouya.

Il faut rappeler que cette affaire d'armes a été éclatée au lendemain du limogeage de Sadiba Koulibaly à la tête de l'état-major et son remplacement surprise comme ministre de l'Habitat, 24H après sa nomination.

Ce jugement pourrait être relancé puisque la partie civile compte relever appel devant la Cour suprême.

Affaire à suivre !

Samuel Demba. D

*Lire L'Aigle Infos,
c'est lire la vérité
et la vertu*

MACKY SALL RENONCE À UN 3^{ÈME} MANDAT

Les félicitations de Cellou Dalein Diallo

Le président sénégalais a mis fin aux polémiques sur sa candidature à la prochaine élection présidentielle du 25 février 2024. Même si le Conseil juridique de son pays l'autorisait, Macky Sall a privilégié l'intérêt national au détriment de ses intérêts personnels.



Dans une adresse à la nation sénégalaise le lundi, 03 juillet dernier, le Président du parti l'Alliance Pour la République (APR) a laissé entendre ce qui suit : «Ma décision longuement et mûrement réfléchie est de ne pas être candidat à la prochaine élection du 25 février 2024. Et cela, même

si la constitution m'en donne le droit. En effet, depuis la révision constitutionnelle de 2016, le débat juridique a été définitivement tranché par la décision du Conseil Constitutionnel n°1-C-2016 du 12 février 2016. Je sais que cette décision surprendra tous ceux et celles nombreux dont je

connais l'admiration, la confiance et la fidélité sincères. Elle surprendra aussi ceux et celles qui souhaitent me voir encore guider la construction du pays qui trouve de plus en plus ses marques. Mais le Sénégal dépasse ma personne et il est rempli de leaders également capables de pousser le

pays vers l'émergence.

On a tant spéculé, commenté sur ma candidature à cette élection. Cependant, je n'ai jamais voulu être l'otage de cette injonction permanente à parler avant l'heure, car mes priorités portaient surtout sur la gestion d'un pays, d'une équipe gouvernementale cohérente et engagée dans l'action pour l'émergence, surtout dans un contexte socio-économique difficile et incertain », a-t-il déclaré.

Une décision sage, saluée par des chefs d'Etat de la sous-région comme Umaro Sissoco Embaló, président de la Guinée Bissao, alors président en exercice de la CEDEAO.

En Guinée, cette décision du président sénégalais a été appréciée par plusieurs acteurs sociopolitiques. C'est le cas de Faya Millimouno, Bah Oury, Abdoulaye Kourouma, Ibrahima Balaya du Forum

social, etc

Loin de sa terre natale, le Président de l'Union des Forces Républicaine de Guinée (UFDG) a aussi tenu à remercier celui qu'il considère comme son modèle.

« J'ai félicité le Président Macky Sall de ne pas briguer un autre mandat le 25 février prochain.

Cette décision saluée par l'Internationale libérale dont son parti est membre, honore le Président Macky Sall et contribue indéniablement à la préservation de la paix et la consolidation de la démocratie au Sénégal et dans notre sous-région », a réagi Cellou Dalein Diallo, le leader de l'ANAD sur les réseaux sociaux.

Cette sortie de Macky Sall met fin à un suspense qui a longtemps duré dont les conséquences sont encore visibles dans son pays.

Samuel Demba. D

JUSTICE

Tenue d'une session de formation de magistrats sur la propriété littéraire et artistique

Quarante (40) magistrats, 10 avocats, des représentants de la Cour d'Appel de Conakry et du ministère de la Justice viennent d'être outillés durant deux jours sur l'application et la vulgarisation de la loi réglementaire (L0028) portant protection de la propriété littéraire et artistique en République de Guinée.

Dans son intervention de circonstance, le Directeur national du patrimoine de la culture, M. Souleymane Sylla, a rappelé que la loi réglementaire L0028 a été validée et promulguée il y a de cela 2 ans. « Mais c'est à l'arrivée des autorités de la transition que nous sommes parvenus à sa vulgarisation afin de s'imprégner de son contenu. Et cela ne peut se faire sans l'appui du ministère de la justice et des droits de l'homme, qui nous a honorés par la présence du ministre Alphonse Charles Wright. Vu les thématiques

débatues, je pense que la Direction générale du BGDA va continuer à décentraliser ce processus jusqu'au niveau des sous-préfectures, pour que tous ceux qui sont impliqués, dans la mise en œuvre de cette loi soient informés au même moment », a-t-il déclaré.

Pour sa part, le Directeur général du Bureau Guinéen des Droits d'Auteurs (BGDA), Michel Théo Lamah, a indiqué ceci : « La loi sera appliquée, parce que nul n'est au-dessus de celle-ci. Les gens doivent savoir que toutes tentatives de la piraterie ou de la contrefaçon sont



punissables. Ceux qui tenteront de pirater ces œuvres se retrouveront là où ils doivent se retrouver»

A la fin de la formation, le président du Tribunal de Première Instance de

Kissidougou, Alfred Camara, s'est confié à la presse en ces termes : « Nous espérons mettre à profit les outils appris et les appliquer dans nos différentes juridictions, ceci

pour protéger les droits d'auteurs de nos artistes. C'est avec intérêt que nous avons donc suivi cette formation.»

Kèfina Diakité

RESPECT DU CHRONOGRAMME DE LA TRANSITION

Les assurances du ministre porte-parole du gouvernement

Le jeudi 6 juillet, lors du traditionnel briefing du Conseil des ministres, le ministre porte-parole du Gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, a rassuré les acteurs politiques et la communauté internationale quant au respect du chronogramme de la transition. Il est revenu également sur le récent rapport du MATD sur les partis politiques.



« L'Etat a fait preuve de transparence dans la conduite de la transition. Que cela n'inquiète

personne. C'est légitime et on n'a rien à prouver. On ne va pas tous les matins reprendre le même

discours pour rassurer Paul ou Pierre. Il y aura toujours des sceptiques. Il y aura toujours des gens qui vont

nous critiquer. C'est tant mieux. C'est ainsi va aussi la conduite de la chose publique. Tout le monde ne peut être content, tout le monde ne peut pas être aussi rassuré. Tout le monde ne peut pas être satisfait. On écoute les critiques pour mieux agir. On n'écoute pas seulement ceux qui applaudissent. Chaque critique est porteuse d'un message important. Tout a été fait pour faire en sorte qu'il y ait une transparence dans la conduite de la transition », a déclaré Ousmane Gaoual Diallo. Et d'ajouter, à propos de la situation des partis politiques: « quand vous créez un parti politique,

vous vous engagez à respecter un certain nombre de principes notamment à vous soumettre au contrôle du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Cela fait partie des engagements des partis politiques de recevoir la mission de l'Etat pour dire voilà notre siège, notre compte bancaire, notre statut, notre règlement intérieur...D'ailleurs, on peut imaginer que ce sont des contrôles d'usage, de démocratie à l'intérieur des partis politiques. »

Mamadou Saïdou

TURQUIE

Entre Russie, Ukraine et Otan, le jeu d'équilibre de Recep Tayyip Erdogan

Le Kremlin a fustigé le rapatriement par le président ukrainien Volodymyr Zelensky de plusieurs commandants qui devaient rester en Turquie jusqu'à la fin du conflit à la faveur d'un accord entre Moscou et Kiev. En autorisant ce départ, le président turc Recep Tayyip Erdogan savait qu'il provoquerait la colère de Moscou. Pourquoi une telle décision ?

Ces membres du régiment Azov ont pu retourner en Ukraine après des « négociations avec la partie turque », a indiqué la présidence ukrainienne, alors que Volodymyr Zelensky effectuait vendredi et samedi une visite à Istanbul.

La position dite « d'équilibre » de Recep Tayyip Erdogan, entre Kiev et Moscou, offre certes au président turc des avantages certains — à commencer par un rôle d'acteur incontournable sur la scène internationale. Il a ainsi été l'un des principaux artisans de l'accord sur l'évacuation des bateaux céréaliers de la Mer Noire dernier. Mais en refusant de choisir entre Ukraine et

Russie – entre OTAN et Russie – Tayyip Erdogan se trouve en permanence sous pression de chacun de ces camps. Et doit, selon le contexte, donner des gages aux uns ou aux autres.

Ce n'est donc pas un hasard si le président ukrainien Volodymyr Zelensky, qui s'est rendu en Turquie à quelques jours d'un sommet de l'Otan (les 11 et 12 à Vilnius) et pour la première fois depuis l'invasion russe de son pays en février 2022, est reparti d'Istanbul avec un soutien turc très clair à l'adhésion de son pays à l'Alliance et surtout avec des membres des commandos Azov. Recep Tayyip Erdogan a estimé que l'Ukraine « mérite » de



revenir dans l'Alliance atlantique et a appelé les deux pays, Russie et Ukraine, à « retourner aux pourparlers de paix ».

Le président turc, qui continue de bloquer l'adhésion de la Suède à l'Alliance atlantique -il accuse la Suède d'abriter

des « terroristes » kurdes du PKK-, tente de soulager un peu la pression de ses alliés de l'Otan avant le sommet de Vilnius. Il s'y emploie au risque d'irriter la Russie, ce qui prouve qu'il dispose d'une certaine marge de manœuvre vis-à-vis de Moscou.

Cette initiative ne signifie pas que le président turc se « réaligne » sur l'Occident. Elle montre plutôt que Tayyip Erdogan continue mener un jeu de balancier délicat, dont il espère tirer d'importants bénéfices à terme.

RFI

CULTURE, TOURISME ET ARTISANAT

Nomination de plusieurs cadres par le président de la transition

Le vendredi 7 juillet 2023, dans un décret lu à la télévision nationale lors de la grande édition du journal télévisé, le président de la transition guinéenne, le colonel Mamadi Doumbouya, a nommé plusieurs hauts cadres au ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, un département dirigé par Alpha Soumah "Bill de Sam".

Moussa Fofana, précédemment Directeur des Affaires juridiques et contentieuses au Bureau Guinéen du Droit d'Auteur (BGDA), a été nommé Conseiller juridique, en remplacement de M. Fodé Mamoudou Camara, appelé à d'autres fonctions. M. Ansoumane Djessira Condé, matricule : 18720W, précédemment conseiller chargé des questions de culture du ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat devient Conseiller chargé des questions de Culture et de l'Artisanat. Un homme très connu dans le milieu culturel et artistique guinéen. Dans un passé récent, il faisait partie d'une équipe d'animateurs d'une émission culturelle à la



télévision nationale. M. Mahmoudou Thiam, matricule : 195878F devient Inspecteur général adjoint. Il était

précédemment conseiller chargé des questions d'exploitation à l'Office national du tourisme (ONT).

Mme Hadja Diariou Bah, artiste-animatrice culturelle, précédemment Directrice générale adjointe par intérim du CCFG hérite

du poste de Directrice générale adjointe du Centre Culturel Franco-Guinéen (CCFG). Il y a espérer que ces cadres promus parmi tant d'autres seront à la hauteur de la mission qui leur a été confiée par le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya et son ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat, Alpha Soumah, qui a été récemment la cible d'un groupe d'artistes. Pour certains d'entre eux le natif de Kindia aurait refusé de les recevoir pour lui présenter leurs projets culturels et artistiques. Des accusations qui ont été balayés par les proches collaborateurs du ministre.

Mamadou Saïdou

CRIEF

La chambre du jugement autorise Mme Zenab Camara à sortir du pays

La chambre du jugement de la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief) a autorisé Mme Zenab Camara, ex-députée de la neuvième législature et ancienne 2ème questeur de l'assemblée nationale, à sortir de la Guinée pour des raisons familiales, pour un mois, à compter du jeudi 06 juillet 2023. C'était lors de son audience du jeudi 06 juillet 2023.

Mme Zenab Camara, ancienne cheffe de cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, est poursuivie par la CRIEF, avec trois autres personnes (Amadou Damaro Camara, ex-président de l'assemblée nationale, Michel Kamano, 1er questeur de la 9ème législature, Cheng Jiin-Suey «Kim», patron des tours jumelles de Kakimbo), pour le détournement présumé de 15 milliards de francs guinéens qui étaient destinés à la construction du nouveau siège de

l'Assemblée nationale à Koloma, dans la commune de Ratoma.

C'est le lieu de rappeler que la cour a rejeté la demande de mise en liberté provisoire de l'honorable Amadou Damaro Camara, qui, depuis des mois, est hospitalisé à l'hôpital sino-guinéen. Avant Mme Zenab Camara, Michel Kamano, a lui aussi été autorisé à sortir du pays pour aller se faire soigner à l'étranger. Le Chinois Cheng Jiin-Suey alias Kim aurait quant à lui quitté le territoire guinéen sans autorisation de la justice. L'affaire a été renvoyée au 05 octobre

prochain. Pour l'avocat d'Amadou Damaro Camara, il y a du poids dans cette affaire. Son client reste dans son lit d'hôpital et on lui refuse l'autorisation d'aller se faire dans une structure sanitaire spécialisée à l'étranger, avec tous les risques que cela comporte. L'on se souvient encore du cas de Louncény Camara décédé en détention l'année dernière. Un décès qui a choqué au plus haut point des organisations de défense des droits de l'homme.

Mamadou Saïdou

